

AVENANT NUMÉRO 3

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE PESSAMIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

- ENTRE :** **LE CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT,**
représenté par la cheffe
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 24 septembre 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Pessamit à partir de l'exercice financier 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
 - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 1 588 938 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 1 632 634 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 2 023 747,86 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 164 812,86 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 1 910 056 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;
 - 2 090 150 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 2 147 629 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 2 206 689 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 2 267 373 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

2 329 726 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;
2 393 793 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 20 590 735,86 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :
1 086 878 \$ pour le Canada;
1 003 272 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :
1 116 767 \$ pour le Canada;
1 030 862 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
1 147 478 \$ pour le Canada;
1 059 211 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
1 179 034 \$ pour le Canada;
1 088 339 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
1 211 458 \$ pour le Canada;
1 118 268 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
1 244 772 \$ pour le Canada;
1 149 021 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.


9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une

combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LA CHEFFE



signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

Bourdages, Antoine Digitally signed by Bourdages, Antoine
Date: 2023.03.28 09:55:47 -04'00'

DIRECTEUR PAR INTÉRIM,
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 086 878,00 \$
Gouvernement du Québec	1 003 272,00 \$
Sous-total – En espèce	2 090 150,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 090 150,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 090 150,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 107,00 \$	5 638,00 \$		11 745,00 \$
Coûts des installations policières	59 259,00 \$	54 700,00 \$		113 959,00 \$
Dépenses administratives	103 851,00 \$	95 862,00 \$		199 713,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	61 728,00 \$	56 979,00 \$		118 707,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 355,00 \$	7 712,00 \$		16 067,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 548,00 \$	2 352,00 \$		4 900,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 406,00 \$	6 836,00 \$		14 242,00 \$
Équipement policier	30 538,00 \$	28 188,00 \$		58 726,00 \$
Formation et recrutement	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Frais juridiques	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Honoraires professionnels	18 720,00 \$	17 280,00 \$		36 000,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	779 006,00 \$	719 085,00 \$		1 498 091,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Voyages en régions éloignées	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Sous-total – En espèce	1 086 878,00 \$	1 003 272,00 \$	0,00 \$	2 090 150,00 \$
Dépenses totales :	1 086 878,00 \$	1 003 272,00 \$	0,00 \$	2 090 150,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 116 767,00 \$
Gouvernement du Québec	1 030 862,00 \$
Sous-total – En espèce	2 147 629,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 147 629,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 147 629,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 275,00 \$	5 793,00 \$		12 068,00 \$
Coûts des installations policières	60 888,00 \$	56 205,00 \$		117 093,00 \$
Dépenses administratives	106 707,00 \$	98 498,00 \$		205 205,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	63 425,00 \$	58 546,00 \$		121 971,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 428,00 \$	7 780,00 \$		16 208,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 599,00 \$	2 399,00 \$		4 998,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 610,00 \$	7 024,00 \$		14 634,00 \$
Équipement policier	31 377,00 \$	28 964,00 \$		60 341,00 \$
Formation et recrutement	8 212,00 \$	7 580,00 \$		15 792,00 \$
Frais juridiques	265,00 \$	245,00 \$		510,00 \$
Honoraires professionnels	18 931,00 \$	17 474,00 \$		36 405,00 \$
Organes directeurs de la police	824,00 \$	761,00 \$		1 585,00 \$
Salaires et avantages sociaux	800 431,00 \$	738 858,00 \$		1 539 289,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	265,00 \$	245,00 \$		510,00 \$
Voyages en régions éloignées	530,00 \$	490,00 \$		1 020,00 \$
Sous-total – En espèce	1 116 767,00 \$	1 030 862,00 \$	0,00 \$	2 147 629,00 \$
Dépenses totales :	1 116 767,00 \$	1 030 862,00 \$	0,00 \$	2 147 629,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 147 478,00 \$
Gouvernement du Québec	1 059 211,00 \$
Sous-total – En espèce	2 206 689,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 206 689,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 206 689,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 448,00 \$	5 952,00 \$		12 400,00 \$
Coûts des installations policières	62 563,00 \$	57 750,00 \$		120 313,00 \$
Dépenses administratives	109 641,00 \$	101 207,00 \$		210 848,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	65 169,00 \$	60 156,00 \$		125 325,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 501,00 \$	7 848,00 \$		16 349,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 651,00 \$	2 447,00 \$		5 098,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 819,00 \$	7 217,00 \$		15 036,00 \$
Équipement policier	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Formation et recrutement	8 652,00 \$	7 987,00 \$		16 639,00 \$
Frais juridiques	270,00 \$	250,00 \$		520,00 \$
Honoraires professionnels	19 140,00 \$	17 668,00 \$		36 808,00 \$
Organes directeurs de la police	1 129,00 \$	1 042,00 \$		2 171,00 \$
Salaires et avantages sociaux	822 444,00 \$	759 178,00 \$		1 581 622,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	270,00 \$	250,00 \$		520,00 \$
Voyages en régions éloignées	541,00 \$	499,00 \$		1 040,00 \$
Sous-total – En espèce	1 147 478,00 \$	1 059 211,00 \$	0,00 \$	2 206 689,00 \$
Dépenses totales :	1 147 478,00 \$	1 059 211,00 \$	0,00 \$	2 206 689,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 179 034,00 \$
Gouvernement du Québec	1 088 339,00 \$
Sous-total – En espèce	2 267 373,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 267 373,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 267 373,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 625,00 \$	6 116,00 \$		12 741,00 \$
Coûts des installations policières	64 283,00 \$	59 339,00 \$		123 622,00 \$
Dépenses administratives	112 656,00 \$	103 990,00 \$		216 646,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	66 961,00 \$	61 810,00 \$		128 771,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 576,00 \$	7 916,00 \$		16 492,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 704,00 \$	2 496,00 \$		5 200,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 033,00 \$	7 416,00 \$		15 449,00 \$
Équipement policier	33 127,00 \$	30 578,00 \$		63 705,00 \$
Formation et recrutement	9 122,00 \$	8 421,00 \$		17 543,00 \$
Frais juridiques	276,00 \$	255,00 \$		531,00 \$
Honoraires professionnels	19 349,00 \$	17 860,00 \$		37 209,00 \$
Organes directeurs de la police	1 433,00 \$	1 323,00 \$		2 756,00 \$
Salaires et avantages sociaux	845 061,00 \$	780 055,00 \$		1 625 116,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	276,00 \$	255,00 \$		531,00 \$
Voyages en régions éloignées	552,00 \$	509,00 \$		1 061,00 \$
Sous-total – En espèce	1 179 034,00 \$	1 088 339,00 \$	0,00 \$	2 267 373,00 \$
Dépenses totales :	1 179 034,00 \$	1 088 339,00 \$	0,00 \$	2 267 373,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 211 458,00 \$
Gouvernement du Québec	1 118 268,00 \$
Sous-total – En espèce	2 329 726,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 329 726,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 329 726,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 807,00 \$	6 284,00 \$		13 091,00 \$
Coûts des installations policières	66 051,00 \$	60 971,00 \$		127 022,00 \$
Dépenses administratives	115 754,00 \$	106 850,00 \$		222 604,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	68 802,00 \$	63 510,00 \$		132 312,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 651,00 \$	7 985,00 \$		16 636,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 758,00 \$	2 546,00 \$		5 304,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 254,00 \$	7 620,00 \$		15 874,00 \$
Équipement policier	34 038,00 \$	31 419,00 \$		65 457,00 \$
Formation et recrutement	9 622,00 \$	8 882,00 \$		18 504,00 \$
Frais juridiques	281,00 \$	260,00 \$		541,00 \$
Honoraires professionnels	19 556,00 \$	18 052,00 \$		37 608,00 \$
Organes directeurs de la police	1 738,00 \$	1 604,00 \$		3 342,00 \$
Salaires et avantages sociaux	868 302,00 \$	801 506,00 \$		1 669 808,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	281,00 \$	260,00 \$		541,00 \$
Voyages en régions éloignées	563,00 \$	519,00 \$		1 082,00 \$
Sous-total – En espèce	1 211 458,00 \$	1 118 268,00 \$	0,00 \$	2 329 726,00 \$
Dépenses totales :	1 211 458,00 \$	1 118 268,00 \$	0,00 \$	2 329 726,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 244 772,00 \$
Gouvernement du Québec	1 149 021,00 \$
Sous-total – En espèce	2 393 793,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 393 793,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 393 793,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	6 995,00 \$	6 456,00 \$		13 451,00 \$
Coûts des installations policières	67 868,00 \$	62 647,00 \$		130 515,00 \$
Dépenses administratives	118 938,00 \$	109 788,00 \$		228 726,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	70 695,00 \$	65 256,00 \$		135 951,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 726,00 \$	8 054,00 \$		16 780,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 813,00 \$	2 597,00 \$		5 410,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 482,00 \$	7 829,00 \$		16 311,00 \$
Équipement policier	34 974,00 \$	32 283,00 \$		67 257,00 \$
Formation et recrutement	10 152,00 \$	9 372,00 \$		19 524,00 \$
Frais juridiques	287,00 \$	265,00 \$		552,00 \$
Honoraires professionnels	19 763,00 \$	18 243,00 \$		38 006,00 \$
Organes directeurs de la police	2 042,00 \$	1 885,00 \$		3 927,00 \$
Salaires et avantages sociaux	892 176,00 \$	823 551,00 \$		1 715 727,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	287,00 \$	265,00 \$		552,00 \$
Voyages en régions éloignées	574,00 \$	530,00 \$		1 104,00 \$
Sous-total – En espèce	1 244 772,00 \$	1 149 021,00 \$	0,00 \$	2 393 793,00 \$
Dépenses totales :	1 244 772,00 \$	1 149 021,00 \$	0,00 \$	2 393 793,00 \$

**ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie	Nom du Bénéficiaire	Titre du Projet / Programme	Type de Financement		Contribution		Exercice Financier						
			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	Dépenses réelles / Valeur pour la période	Total Exercice Financier	Total Exercice Financier	Total Exercice Financier	Solde restant du Financement					
REVENUS													
			Revenu canadié Trimestre 1 / Période 1	Revenu canadié Trimestre 2 / Période 2	Revenu canadié Trimestre 3 / Période 3	Revenu canadié Trimestre 4 / Période 4							
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Revenu réel	Écart / Différences	Revenu prévu	Revenu réel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre financement public (fédéral, municipal ou provincial)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres sources de financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0,00	na	0,00	na	na	na	na	na	na	na	0,00	0,00	0,00
Financement total sous Trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses Cumulées													
			Trimestre 1 / Période 1	Trimestre 2 / Période 2	Trimestre 3 / Période 3	Trimestre 4 / Période 4	Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	Dépenses Cumulées		Total Exercice Financier		Solde restant du Financement	
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Total des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commentaires													
<p>Attribution de directeur financier ou son représentant autorisé:</p> <p>Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses ci-dessus est véritablement et adéquatement les revenus réels et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les preuves justificatives pour des fins de vérification.</p> <p>Le bénéficiaire reconnaît qu'il a examiné un extrait de L'AMORBIERIE INTERNET au trimestre XXX</p> <p>Signature : _____ Date: _____</p> <p>(Nom en lettres majuscules et signature)</p> <p>Mon: _____</p> <p>Annulation (voir parties)</p> <p>* Les immobilisations évaluées à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP. Toutefois, dans le cas où une catégorie de dépenses admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations évaluées à 5 000 \$, le montant de l'année (s) doit être identifié et donné séparément de consultation de ces dépenses devant être effectuées. Pour plus d'information, veuillez vous référer à notre annexe et à la politique sur les paiements de trésorerie.</p>													

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés										
Identification du dossier (numéro de projet, région,... autre)	Nom du Bénéficiaire		Titre du Projet / Programme				Type du Financement			
0	0		0				Contribution			
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours		Exercice Financier Précédents							
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total		0.00								
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités			Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
Total Dépenses			0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé										
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.										
Signature :										Date:
(Nom en lettres moulées et signature)										Date:
Attestation de l'agent de programme										
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.										
Signature :										Date:
(Nom en lettres moulées et signature)										Date:
Notes:										
* Amortissement (non permis)										
Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.										

AVENANT NUMÉRO 3

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE PESSAMIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

- ENTRE :** **LE CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT,**
représenté par la cheffe
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable des
Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre responsable
des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant
respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire
général associé aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le
secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après appelé le
« Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 24 septembre 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Pessamit à partir de l'exercice financier 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
 - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 1 588 938 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 1 632 634 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 2 023 747,86 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 164 812,86 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 1 910 056 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;
 - 2 090 150 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 2 147 629 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 2 206 689 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 2 267 373 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

2 329 726 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

2 393 793 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 20 590 735,86 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

1 086 878 \$ pour le Canada;

1 003 272 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

1 116 767 \$ pour le Canada;

1 030 862 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :

1 147 478 \$ pour le Canada;

1 059 211 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :

1 179 034 \$ pour le Canada;

1 088 339 \$ pour le Québec.

i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :

1 211 458 \$ pour le Canada;

1 118 268 \$ pour le Québec.

j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :

1 244 772 \$ pour le Canada;

1 149 021 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;

b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;

c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une

combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,

LA CHEFFE

signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

DIRECTEUR PAR INTÉRIM,
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et

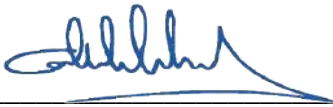


LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

2023-03-27

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-24

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 086 878,00 \$
Gouvernement du Québec	1 003 272,00 \$
Sous-total – En espèce	2 090 150,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 090 150,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 090 150,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 107,00 \$	5 638,00 \$		11 745,00 \$
Coûts des installations policières	59 259,00 \$	54 700,00 \$		113 959,00 \$
Dépenses administratives	103 851,00 \$	95 862,00 \$		199 713,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	61 728,00 \$	56 979,00 \$		118 707,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 355,00 \$	7 712,00 \$		16 067,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 548,00 \$	2 352,00 \$		4 900,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 406,00 \$	6 836,00 \$		14 242,00 \$
Équipement policier	30 538,00 \$	28 188,00 \$		58 726,00 \$
Formation et recrutement	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Frais juridiques	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Honoraires professionnels	18 720,00 \$	17 280,00 \$		36 000,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	779 006,00 \$	719 085,00 \$		1 498 091,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Voyages en régions éloignées	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Sous-total – En espèce	1 086 878,00 \$	1 003 272,00 \$	0,00 \$	2 090 150,00 \$
Dépenses totales :	1 086 878,00 \$	1 003 272,00 \$	0,00 \$	2 090 150,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 116 767,00 \$
Gouvernement du Québec	1 030 862,00 \$
Sous-total – En espèce	2 147 629,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 147 629,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 147 629,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 275,00 \$	5 793,00 \$		12 068,00 \$
Coûts des installations policières	60 888,00 \$	56 205,00 \$		117 093,00 \$
Dépenses administratives	106 707,00 \$	98 498,00 \$		205 205,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	63 425,00 \$	58 546,00 \$		121 971,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 428,00 \$	7 780,00 \$		16 208,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 599,00 \$	2 399,00 \$		4 998,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 610,00 \$	7 024,00 \$		14 634,00 \$
Équipement policier	31 377,00 \$	28 964,00 \$		60 341,00 \$
Formation et recrutement	8 212,00 \$	7 580,00 \$		15 792,00 \$
Frais juridiques	265,00 \$	245,00 \$		510,00 \$
Honoraires professionnels	18 931,00 \$	17 474,00 \$		36 405,00 \$
Organes directeurs de la police	824,00 \$	761,00 \$		1 585,00 \$
Salaires et avantages sociaux	800 431,00 \$	738 858,00 \$		1 539 289,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	265,00 \$	245,00 \$		510,00 \$
Voyages en régions éloignées	530,00 \$	490,00 \$		1 020,00 \$
Sous-total – En espèce	1 116 767,00 \$	1 030 862,00 \$	0,00 \$	2 147 629,00 \$
Dépenses totales :	1 116 767,00 \$	1 030 862,00 \$	0,00 \$	2 147 629,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 147 478,00 \$
Gouvernement du Québec	1 059 211,00 \$
Sous-total – En espèce	2 206 689,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 206 689,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 206 689,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 448,00 \$	5 952,00 \$		12 400,00 \$
Coûts des installations policières	62 563,00 \$	57 750,00 \$		120 313,00 \$
Dépenses administratives	109 641,00 \$	101 207,00 \$		210 848,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	65 169,00 \$	60 156,00 \$		125 325,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 501,00 \$	7 848,00 \$		16 349,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 651,00 \$	2 447,00 \$		5 098,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 819,00 \$	7 217,00 \$		15 036,00 \$
Équipement policier	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Formation et recrutement	8 652,00 \$	7 987,00 \$		16 639,00 \$
Frais juridiques	270,00 \$	250,00 \$		520,00 \$
Honoraires professionnels	19 140,00 \$	17 668,00 \$		36 808,00 \$
Organes directeurs de la police	1 129,00 \$	1 042,00 \$		2 171,00 \$
Salaires et avantages sociaux	822 444,00 \$	759 178,00 \$		1 581 622,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	270,00 \$	250,00 \$		520,00 \$
Voyages en régions éloignées	541,00 \$	499,00 \$		1 040,00 \$
Sous-total – En espèce	1 147 478,00 \$	1 059 211,00 \$	0,00 \$	2 206 689,00 \$
Dépenses totales :	1 147 478,00 \$	1 059 211,00 \$	0,00 \$	2 206 689,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 179 034,00 \$
Gouvernement du Québec	1 088 339,00 \$
Sous-total – En espèce	2 267 373,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 267 373,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 267 373,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 625,00 \$	6 116,00 \$		12 741,00 \$
Coûts des installations policières	64 283,00 \$	59 339,00 \$		123 622,00 \$
Dépenses administratives	112 656,00 \$	103 990,00 \$		216 646,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	66 961,00 \$	61 810,00 \$		128 771,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 576,00 \$	7 916,00 \$		16 492,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 704,00 \$	2 496,00 \$		5 200,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 033,00 \$	7 416,00 \$		15 449,00 \$
Équipement policier	33 127,00 \$	30 578,00 \$		63 705,00 \$
Formation et recrutement	9 122,00 \$	8 421,00 \$		17 543,00 \$
Frais juridiques	276,00 \$	255,00 \$		531,00 \$
Honoraires professionnels	19 349,00 \$	17 860,00 \$		37 209,00 \$
Organes directeurs de la police	1 433,00 \$	1 323,00 \$		2 756,00 \$
Salaires et avantages sociaux	845 061,00 \$	780 055,00 \$		1 625 116,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	276,00 \$	255,00 \$		531,00 \$
Voyages en régions éloignées	552,00 \$	509,00 \$		1 061,00 \$
Sous-total – En espèce	1 179 034,00 \$	1 088 339,00 \$	0,00 \$	2 267 373,00 \$
Dépenses totales :	1 179 034,00 \$	1 088 339,00 \$	0,00 \$	2 267 373,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 211 458,00 \$
Gouvernement du Québec	1 118 268,00 \$
Sous-total – En espèce	2 329 726,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 329 726,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 329 726,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 807,00 \$	6 284,00 \$		13 091,00 \$
Coûts des installations policières	66 051,00 \$	60 971,00 \$		127 022,00 \$
Dépenses administratives	115 754,00 \$	106 850,00 \$		222 604,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	68 802,00 \$	63 510,00 \$		132 312,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 651,00 \$	7 985,00 \$		16 636,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 758,00 \$	2 546,00 \$		5 304,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 254,00 \$	7 620,00 \$		15 874,00 \$
Équipement policier	34 038,00 \$	31 419,00 \$		65 457,00 \$
Formation et recrutement	9 622,00 \$	8 882,00 \$		18 504,00 \$
Frais juridiques	281,00 \$	260,00 \$		541,00 \$
Honoraires professionnels	19 556,00 \$	18 052,00 \$		37 608,00 \$
Organes directeurs de la police	1 738,00 \$	1 604,00 \$		3 342,00 \$
Salaires et avantages sociaux	868 302,00 \$	801 506,00 \$		1 669 808,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	281,00 \$	260,00 \$		541,00 \$
Voyages en régions éloignées	563,00 \$	519,00 \$		1 082,00 \$
Sous-total – En espèce	1 211 458,00 \$	1 118 268,00 \$	0,00 \$	2 329 726,00 \$
Dépenses totales :	1 211 458,00 \$	1 118 268,00 \$	0,00 \$	2 329 726,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 244 772,00 \$
Gouvernement du Québec	1 149 021,00 \$
Sous-total – En espèce	2 393 793,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 393 793,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 393 793,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	6 995,00 \$	6 456,00 \$		13 451,00 \$
Coûts des installations policières	67 868,00 \$	62 647,00 \$		130 515,00 \$
Dépenses administratives	118 938,00 \$	109 788,00 \$		228 726,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	70 695,00 \$	65 256,00 \$		135 951,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	8 726,00 \$	8 054,00 \$		16 780,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 813,00 \$	2 597,00 \$		5 410,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 482,00 \$	7 829,00 \$		16 311,00 \$
Équipement policier	34 974,00 \$	32 283,00 \$		67 257,00 \$
Formation et recrutement	10 152,00 \$	9 372,00 \$		19 524,00 \$
Frais juridiques	287,00 \$	265,00 \$		552,00 \$
Honoraires professionnels	19 763,00 \$	18 243,00 \$		38 006,00 \$
Organes directeurs de la police	2 042,00 \$	1 885,00 \$		3 927,00 \$
Salaires et avantages sociaux	892 176,00 \$	823 551,00 \$		1 715 727,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	287,00 \$	265,00 \$		552,00 \$
Voyages en régions éloignées	574,00 \$	530,00 \$		1 104,00 \$
Sous-total – En espèce	1 244 772,00 \$	1 149 021,00 \$	0,00 \$	2 393 793,00 \$
Dépenses totales :	1 244 772,00 \$	1 149 021,00 \$	0,00 \$	2 393 793,00 \$

**ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Financement total sous l'Entente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
																	% Cumul approuvée par SP	n/a	
																	% Cumul réel de SP	n/a	
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
	Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Commentaires:																			
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé										Attestation de l'agent de programme									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									
Date:										Date:									
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Attestation de l'agent de programme								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Notes:								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								